

# Accord entre le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et la Guinée-Bissau

Dossier de la rédaction de H2o  
October 2021

Le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et la Guinée-Bissau ont cosigné aux Nations unies, à Genève, une Déclaration historique portant sur un cadre institutionnel et régional de gestion des eaux souterraines. La signature sanctionnant la session de haut niveau sur l'initiative régionale de coopération transfrontalière sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien a été l'aboutissement phare de la 9<sup>ème</sup> rencontre des États-parties à la Convention sur l'eau s'étant tenue Genève, du 28 septembre au 1er octobre 2021. Il souligne l'importance stratégique des ressources en eaux souterraines dans le bassin aquifère sénégal-mauritanien (BASM), qui s'étend sur 331 415 kilomètres carrés, pour le développement durable et la paix dans les quatre pays, où 80 % de la population dépendent de ces eaux. La région ouest-africaine veut s'inscrire ainsi durablement dans un développement inclusif, solidaire et paisible. Après avoir déjà été pionnière à l'échelle internationale en matière de coopération transfrontalière sur les eaux de surface, en particulier coopération en vigueur dans le cadre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG). La Déclaration permettra de poser un nouveau jalon dans l'engagement collectif d'une bonne gestion des ressources en eaux souterraines et de sa revitalisation. "La sauvegarde commune de nos ressources en eaux est un impératif. Elle participe de notre attachement au développement socio-économique de nos Nations. Notre commune conscience de vivre ensemble doit être le soubassement de nos actions pour relever les défis dont l'acuité ne cesse de nous interpeller", a expliqué Serigne Mbaye Thiam, ministre de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal qui a souligné l'importance de cette Déclaration sur au moins trois points. Premièrement, l'initiative entre les quatre pays permettra d'avoir une connaissance entière du système hydraulique du BASM. Des études poussées du système hydrogéologique du bassin sont à réaliser. Ses fluctuations, ses niveaux, ses points de recharges et les différentes menaces doivent mobiliser les professionnels du secteur de l'eau. Deuxièmement, la maîtrise des usages du BASM reste un défi et des efforts considérables doivent être menés par les États pour maîtriser, rationaliser les usages et pour minimiser les impacts sur les ressources en eau en vue de sa gestion durable pour le bien-être des populations. Troisièmement, dans la future définition de la coordination du projet ancré au niveau de l'OMVS et de l'OMVG, il faudra veiller à un équilibre pour une bonne implication des deux organismes.

Le financement demeure néanmoins une question essentielle pour la durabilité de ce processus de coopération. Les travaux du groupe de travail régional ont évalué un coût des activités à mener de près de quatre milliards de francs CFA (un peu plus de 6 millions d'euros). Les budgets nationaux et les partenaires techniques et financiers seront nécessaires pour appuyer cette initiative. Les quatre pays comptent sur les bailleurs institutionnels.

E. Hadji Gorgui Wade Ndoaye, Le Soleil (Dakar) - À l'Afrique